

DÉBAT D'ACTUALITÉ : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET GOUVERNANCE DU CESE

*Le Conseil économique, social et environnemental <http://www.lecese.fr/> s'est réuni le 12 janvier 2016, avec à son ordre du jour un débat d'actualité sur « **Les orientations stratégiques et la gouvernance du CESE** ». Conformément à l'article 5 de son règlement intérieur, le bureau du CESE propose l'orientation stratégique après consultation des président(e)s de groupe et la soumet au vote de l'assemblée plénière. Il définit les priorités thématiques des formations du Conseil en lien avec les président(e)s de section et délégation.*

Fabienne Cru, présidente du groupe CGT au Conseil économique, social et environnemental est intervenue dans le débat.

Vous trouverez les Lettres du groupe CGT au CESE sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

Intervention de la CGT

Monsieur le Président, Chèr-e-s Collègues,

Tout d'abord permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Vous sollicitez, Monsieur le Président, les groupes autour d'un texte sur les orientations stratégiques de notre conseil pour la mandature 2015-2020. Avant toute chose, la CGT souhaite rappeler que ces orientations vont guider nos travaux tout au long de la mandature, mais ne devront certainement pas les enfermer dans un carcan.

Rappelons ici que ce qui fait la force et l'originalité de nos travaux c'est notre réactivité et notre capacité à imaginer des saisines qui sortent des chemins communs tout tracés.

Dans la liste à la « Prévert » du contexte sont traités pêle-mêle l'affirmation de droits fondamentaux et le traitement de maux sociétaux. Il nous semble que ces points doivent être non seulement dissociés mais, en plus, hiérarchisés car ils ne relèvent pas des mêmes enjeux politiques et leur réponse n'est pas de même nature. En effet, le rôle de la troisième assemblée de la République, est de faire des préconisations dans son temps et dans ses domaines de compétence, qui tiennent compte de la réalité des maux de la société. Elles doivent aider le législateur à faire respecter les droits et les principes à valeur constitutionnelle tels qu'inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946, la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen et de la Charte de l'environnement.

Pour autant, le contexte élude la question de l'accroissement des inégalités, alors que la question du partage des richesses créées par le travail reste posée. Notre assemblée ne peut faire fi de l'accroissement des inégalités, terreau de tous les extrémismes.

Pour ce qui est des deux orientations stratégiques proposées, la CGT s'interroge sur la ligne de force politique qui semble se dessiner autour de la cohésion sociale : répondre au chômage par la compétitivité est réducteur d'autant que cette orientation a conduit au dumping social et environnemental. La CGT porte les enjeux du développement humain durable et de la démocratie qui fait travailler les trois piliers du développement durable ensemble sans les mettre en concurrence.

La compétitivité s'entend dans nos murs, depuis l'avis d'Isabelle de Kerviler d'octobre 2011 « La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement », comme la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. Le texte martyr proposé s'enrichirait grandement si cette définition du Conseil européen y était également inscrite en toutes lettres.

Enfin, en ce qui concerne le CESE au cœur du débat public, la CGT a plusieurs remarques à formuler. D'abord sur le paragraphe intitulé « Assumer la responsabilité du CESE », il nous semble difficile de le formuler ainsi. En effet, s'il est évident que chaque conseiller intervient au

DÉBAT D'ACTUALITÉ : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET GOUVERNANCE DU CESE

CESE, porteur de propositions, le CESE ne peut, à l'inverse, être considéré comme l'antichambre des organisations. Chacune a, de fait, son propre processus de réflexion et de décision que les débats du CESE peuvent éclairer. Les organisations, lorsqu'elles votent un avis, peuvent participer à sa valorisation en leur sein. Il appartient à chacune de veiller à leur cohérence interne et externe.

Si la CGT partage la nécessité d'adosser les travaux du CESE à la réalité du terrain, en revanche l'articulation entre le recours à la démocratie participative et les travaux du CESE reste à définir. Pour mémoire, le CESE est l'assemblée des corps constitués, le Sénat, celle des collectivités territoriales. L'assemblée qui représente les citoyens est bien l'Assemblée nationale. Travailler à un dialogue direct entre les citoyens et le CESE fait peser un risque de doublon et met en danger la spécificité même de notre conseil. Aller sur cette voie pourrait être porteur de déséquilibre institutionnel.

Il semble que la création d'un poste dédié au suivi et à la valorisation des avis soit incontournable. Il pourrait également assister les rapporteurs dans leur relation avec les différentes institutions.

La CGT partage l'ambition de rechercher les complémentarités avec les autres organismes consultatifs, de développer les coopérations internationales, de participer à l'évaluation des politiques publiques, de développer une stratégie de communication du CESE et de veiller à l'efficacité budgétaire. En ce qui concerne l'efficacité budgétaire, nous y mettons un bémol. Lors de la précédente mandature, les avis ont été amputés très souvent d'indispensables rapports et de déplacements des sections et délégations sur le terrain, justement pour recueillir les initiatives concrètes. La CGT estime qu'une gestion vertueuse ne peut se faire au détriment des travaux du conseil.

Le groupe de la CGT fera parvenir une contribution écrite.

LE POINT DE VUE DE LA CGT

Le président du CESE a présenté aux groupes, devant l'assemblée plénière un premier texte martyr sur les orientations stratégiques du Conseil. La déclaration de la CGT est intervenue immédiatement après la déclaration du président du CESE. Elle a donné le ton des interventions des autres groupes qui ont suivi. Globalement, les groupes ont estimé que le texte n'était pas au niveau des enjeux du CESE parce qu'il devait être un texte plus de méthode pour sortir de l'incantatoire et ils ont demandé son renforcement.

La plupart d'entre eux feront une contribution écrite au bureau.

Le projet de texte définitif sera soumis aux groupes lors de la réunion en plénière du 23 février. Avant cela, le bureau du CESE aura eu une rencontre avec les présidents de groupe et les présidents des différentes formations de travail.